



HOMMAGE À SAMUEL PATY

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui à l'occasion de l'hommage que nous allons rendre à Samuel PATY. Il est des jours qui se lèvent avec un soleil noir et c'est avec une grande émotion teintée de colère mais aussi de détermination que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Samuel Paty, enseignant en histoire, a été atrocement exécuté pour avoir eu l'audace, au yeux de certains, de faire un cours d'instruction civique sur le thème de la liberté d'expression en se référant aux caricatures du prophète Mahomet. Il a souhaité bonnes vacances à ses élèves avant d'être assassiné à quelques encablures du collège dans lequel il enseignait.

Avec la mort atroce de Samuel PATY, c'est tout le corps enseignant qui est atteint. La liberté d'enseigner doit être gravée dans le marbre et les enseignants dans leur conduite pédagogique doivent être soutenus et protégés par leur hiérarchie car ce métier devient un métier de plus en plus dangereux. Avec l'abject assassinat de Samuel PATY c'est l'esprit des lumières que l'on veut éteindre avec pour objectif de nous plonger dans l'obscurantisme. C'est la République et la laïcité que ces fanatiques cherchent à assassiner.

Bien évidemment nos compatriotes musulmans pratiquants sont étrangers aux actes de ces barbares des temps modernes. Dans leur immense majorité, ils pratiquent leur foi dans la paix et le respect des valeurs de la République. Il n'est donc pas question de faire quelque amalgame que ce soit. Mais tous ensemble ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas, nous devons aider la police et la justice de notre pays à faire son œuvre c'est à dire à séparer le bon grain de l'ivraie.

Alors ils ne passeront pas bien sûr. NO PASARAN !

Mais les formules incantatoires ne suffisent plus. Il faut joindre les actes aux paroles.

Alors disons le avec force, les prédicateurs qui prêchent la haine et sèment la mort en donnant procuration à des petites frappes pour exécuter leurs criminelles besognes n'ont de l'Homme que le nom. Ils doivent être mis hors d'état de nuire, jugés et emprisonnés. Ils doivent purger de longues peines de prison dans des quartiers spéciaux isolés des autres détenus. Au terme de leur peine, il doivent être déchus de la nationalité française et expulsés vers les pays qui financent le terrorisme international. Et cela vaut pour tous les «pousse-au-crime», qu'il y ait passage à l'acte ou pas. Pour ce faire l'arsenal judiciaire doit être appliqué dans toutes ses étendues, sans mansuétude, et s'il le faut, complété et renforcé.

Il n'est pas normal que des appels au crime puissent être diffusés sur les réseaux sociaux sans que leurs auteurs ne soient immédiatement arrêtés et jugés.

C'est le sens de la lettre que je ferai parvenir aux députés du Gard dans les prochains jours.

Pour l'heure, en votre nom à toutes et tous, j'adresse à la famille de Samuel Paty, à ses amis, à ses confrères enseignants, nos condoléances attristées.

En la mémoire de Samuel PATY, je vous demande d'observer une minute de silence.

Place de l'Horloge, le 18 octobre 2020

Jean-Christophe GRÉGOIRE, Maire de Saint-Dionisy